



VILLE DE
Leers

Leers, le mercredi 18 mars 2026

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil municipal

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L2121-7, L2121-10, L2121-12, L2122-8, et L2122-15 du code général des collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance publique du Conseil municipal, qui aura lieu le **dimanche 22 mars 2026 à 10 h 00**, à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal.

Sont inscrits à l'ordre du jour de cette séance :

- l'installation du Conseil municipal élu lors du scrutin du dimanche 15 mars 2026
- l'élection du Maire ;
- la fixation du nombre d'Adjointes au Maire ;
- l'élection des adjoints au maire, dans la limite du nombre de postes qui seront créés par le Conseil municipal ;
- la lecture et la remise à chaque conseiller municipal de la charte de l' élu local.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,
Conseiller métropolitain,

Jean-Philippe ANDRIÉS

